

# La Newsletter du Sport Tourangeau

<http://indreetloire.franceolympique.com>

N°8 ■ Novembre 2019

## Le mot du Président

**Centres de Perfectionnement des Jeux 2024  
Olympiques et Paralympiques.**

On ne dit plus Bases Arrières pour Les Jeux Olympiques et Paralympiques mais « C. P. J. » Centre de Perfectionnement des Jeux.

Les JO 2024 se dérouleront du 26 juillet au 11 août pour les Jeux Olympiques et du 28 août au 08 septembre pour les Jeux Paralympiques.

Bien en amont « Terre de Jeux 2024 » propose la mise en place des C. P. J.

Quelles Villes seront choisies in fine par les fédérations ? Quels Sites seront retenus ? Quels Pays hôtes seront accueillis ? Quels Pratiques seront concernées ?

Autant de riches interrogations, pour lesquelles il est permis de rêver.

Quel calendrier ? Il s'étalera de fin Novembre 2019 à fin juin 2020. Avant fin novembre 2019, sur le site « Inscriptions Terre de Jeux 2024 » il est nécessaire de candidater.

Puis au fil du temps, étude des candidatures reçues jusqu'à fin Février par les instances concernées, puis transmission au Comité International Olympique CIO, puis aux Comités Nationaux Olympiques CNO ; 206 pays ; puis aux Fédérations Internationales ... qui décident de leurs choix de sites.

Beaucoup de candidatures à n'en pas douter et en proportion peu d'élus « Croisons les doigts pour la Touraine, pour le Département ».

Sur demande, un document établi et proposé par le CDOS 37, document qui reprend les « FORCES » du département (sportives, touristiques, sécuritaires d'hébergement), peut vous être adressé. Le CDOS 37 œuvre dans ce cadre avec la Ville d'Avoine et la Ville de Tours.

On doit rêver d'offrir à la Jeunesse d'Indre et Loire, à la Jeunesse et au moins jeunes « L'Olympisme » à domicile.

Voir et côtoyer au plus près les futurs acteurs des JO.

Les yeux grands ouverts pour des années pour NOUS TOUS, sur les valeurs du Sport et de l'amitié.

Pierre-Henry Laverat  
Président du CDOS d'Indre et Loire.

## Le sport, l'éducation et la recherche réunis au sein d'une inspection générale interministérielle

**IGESR** INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION, DU SPORT ET DE LA RECHERCHE

**Un décret paru au Journal officiel du 27 septembre 2019 porte création de l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGESR).**

Ce remembrement entérine la fusion de quatre inspections générales. D'un coup d'un seul, l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGESR) avale l'inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS), l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN), l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) et l'inspection générale des bibliothèques (IGB). Cette réforme était dans les tuyaux depuis plusieurs mois.

Cette fusion « constitue un gage de cohérence dans le contrôle, l'évaluation et le suivi de politiques publiques », et permettra « d'articuler mieux encore les politiques publiques à l'école, de la maternelle au doctorat, touchant aussi bien l'éducation, la formation et l'épanouissement de la jeunesse, l'engagement des élèves et des étudiants dans le sport, la vie associative ou encore la lecture publique, avec les politiques contribuant au lien social et à l'équilibre des territoires ».

**Vers un big bang pour les diplômés du sport**

Dans le domaine du sport, la nouvelle inspection générale fusionnée mènera une mission d'appui afin de procéder à une revue des missions aujourd'hui exercées par le réseau Jeunesse-sports-cohésion sociale (JSCS) en matière de formation et de certification, pour, in fine, proposer une rationalisation des quelques 300 diplômes et certifications délivrés dans les différentes filières (ministère des Sports, université et fédérations).

Elle exercera un contrôle sur les établissements publics du sport relevant de l'État (Centres de ressources, d'expertise et de performance sportive - Creps, etc.). La disparition des Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) est anticipée : l'IGESR apportera son expertise et son appui à la secrétaire générale des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Son rôle ? Éclairer « les travaux de conception et de mise en place des délégations régionales et départementales à la jeunesse, à l'éducation populaire, à la vie associative et au sport et ainsi que leurs conséquences sur le pilotage de ces politiques publiques en administration centrale ». En clair, aller vers plus de délégation aux associations.

Source : La lettre de l'économie du sport n° 1398 (vendredi 11 octobre 2019)

### Sommaire

- Le mot du Président
- Le sport, l'éducation et la recherche réunis au sein d'une inspection générale interministérielle
- Paris 2024, le nouvel emblème dévoilé
- un budget des sports à la hausse ou un jeu d'écritures comptables ?

### La newsletter du Sport Tourangeau

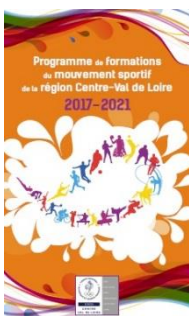
Comité Départemental Olympique et Sportif d'Indre-et-Loire  
Maison des Sports – Rue de l'Aviation  
37210 Parçay-Meslay  
E-mail : [indreetloire@franceolympique.com](mailto:indreetloire@franceolympique.com)  
02.47.40.25.15

Directeur de la publication :  
Pierre-Henry Laverat  
Rédacteur en chef :  
Francis Moulinet

Disponible uniquement au format numérique



### Nos services :



## Paris 2024 : Le nouvel emblème dévoilé !

Le Grand Rex a été, lundi 21 octobre 2019, le cadre majestueux du dévoilement du nouveau visage de Paris 2024. La médaille d'or, la flamme olympique et paralympique, la Marianne républicaine... en trois symboles, auxquels il convient de rajouter une police d'inspiration Arts déco, le comité d'organisation a tracé les lignes épurées d'un projet sportif et sociétal affirmé.

### Trois symboles pour un nouveau visage...

L'emblème associe trois symboles iconiques, qui expriment les valeurs de Paris 2024 :

- **La médaille d'or** : le dépassement de soi par le sport, que l'on soit athlète de haut niveau ou sportif du quotidien.
- **La flamme olympique et paralympique** : l'énergie exceptionnelle des Jeux, qui rassemblent par-delà les frontières, les générations ; et nous invite à oser, à inventer de nouvelles façons de faire les Jeux.
- **Marianne** : une certaine image de la France et des valeurs : un mélange de générosité, d'audace et de créativité qui inspire nos Jeux.



La rencontre de ces trois symboles dessine le visage des Jeux de Paris 2024, un visage qui témoigne de l'ambition de créer des Jeux ouverts, participatifs, inclusifs. Paris 2024 veut en effet que les Jeux soient une grande fête partagée, contribuant à faire tomber les barrières entre le public et les athlètes.

L'emblème rend par ailleurs un bel hommage à Paris en puisant son inspiration dans l'Art Déco, mouvement artistique qui était en pleine expansion en 1924, lorsque Paris a accueilli les Jeux pour la dernière fois, et qui est encore très présent dans l'architecture parisienne. Une typographie originale, mixant inspiration Art Déco, codes contemporains et les courbes de la courbe, a été créée spécialement pour Paris 2024.

### Un emblème unique pour les Jeux olympiques et paralympiques

Cet emblème sera commun aux Jeux Olympiques et Paralympiques. Avec cette première dans l'histoire des Jeux, le comité d'organisation envoie un message : pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, Paris 2024 a une vision unique, une ambition unique, donc un emblème unique.

Les deux compétitions seront de fait organisées avec la même passion et la même détermination et la même préoccupation d'être utile à la société :

- En créant des opportunités pour un très grand nombre de personnes : 150 000 emplois mobilisés sur cinq ans, des milliers de marchés publiés...
- En contribuant à faire évoluer les regards sur le département le plus jeune de France, la Seine-Saint-Denis, et en y encourageant des solutions pour améliorer la vie des habitants. Les Jeux de Paris 2024 ont fait le choix fort de déployer la moitié de leurs épreuves dans ce département.
- En permettant de mettre plus de sport dans la société, pour éduquer, vivre en meilleure santé, faire changer les regards sur le handicap, partager des émotions ensemble ...

## Un budget des sports à la hausse ou un jeu d'écritures comptables ?

Le budget 2020 du ministère des Sports, présenté vendredi 27 septembre, s'affiche en hausse. Il sera de 710 millions d'euros, en hausse de 9,8% par rapport à 2019 (soit un peu plus de 65 M€ à périmètre constant). Ce qui n'empêchera pas le ministère de contribuer à l'objectif du gouvernement de diminuer les effectifs, avec 1,3 % de baisse soit 42 ETP (équivalents temps plein).

Mais attention, le diable est dans les détails, comme toujours. Roxana Maracineanu avait d'ailleurs pris les devants il y a quelques semaines en expliquant que le budget 2020 ne serait pas comparable aux précédents. Effectivement, plusieurs lignes bougent. La première des explications à cette forte hausse est l'ajout d'une ligne budgétaire de 120,84 millions d'euros incluse jusque-là dans un programme des ministères sociaux, destinée à payer les 1600 conseillers techniques sportifs (CTS).

On retrouve par ailleurs dans le budget 2020, l'enveloppe dédiée à Solideo (Société de livraison des ouvrages olympiques) pour la construction et/ou les rénovations



des équipements sportifs en prévision des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Celle-ci augmente fortement. De 65,3 millions d'euros en 2019, l'enveloppe passe à 129,5 millions d'euros l'année prochaine. Enfin, les taxes affectées au sport (reversées via le CNDS, remplacé par l'Agence nationale du sport depuis quelques mois) vont augmenter. Elles représenteront 146,4 millions d'euros en 2020, contre 130 millions d'euros cette année. Il s'agit de taxes prélevées sur la Française des Jeux, sur les paris sportifs ainsi que la « taxe Buffet » sur les droits TV. Les parlementaires toutes tendances confondues et le mouvement sportif continuent de demander le « déplafonnement » de ces taxes afin qu'elles soient intégralement versées aux crédits du sport, alors qu'une partie retourne aujourd'hui dans le budget général de l'Etat.

Pour ce qui concerne l'Agence nationale du sport (ANS), la contribution du ministère reste stable, à 284 millions d'euros. Le ministère évoque un maintien des enveloppes, soit 90 millions d'euros pour la haute performance (subventions aux fédérations et soutien aux athlètes) et 194 millions d'euros pour les pratiques sportives, dont 68 millions de subventions aux clubs amateurs et 48 millions pour le maintien du financement de 5.000 emplois dans ces associations.

